

LISTE DES ACCORDS BILATERAUX DE SECURITE SOCIALE ET FORMULAIRES A PRESENTER

	Formulaires pouvant être présentés directement à l'hôpital
PAYS	
Algérie Convention	SE 352-01 (Détaché et membres de la famille qui l'accompagnent)
Algérie Protocole	SE 352-301 (autorisation de recevoir des soins en France) SE 352-302 (soins urgents au cours d'un séjour temporaire)
Andorre	SE130-04 (soins immédiatement nécessaires au cours d'un séjour temporaire) SE 130-05 (Transfert de résidence ou soins autorisés) SE 130- 08 (Détaché) SE 130-11 (soins liés à un accident du travail)
Bénin	Néant
Bosnie	SE 21-01 (détaché)
Canada	Néant
Cameroun	Néant
Cap-vert	Néant
Chili	Néant
Congo	Néant
Corée	Néant
Cote d'Ivoire	Néant
Croatie	SE 21-01 (détaché)
Etats Unis	Néant
Gabon	SE 328-01 (détaché)
Japon	Néant
Macédoine	SE 21-01 (Détaché)
Madagascar	Néant
Mali	SE 335-01 (Détaché)
Maroc	Néant
Mauritanie	Néant
Monaco	Néant
Monténégro	SE 21-01 (Détaché)
Niger	Néant
Québec	Néant
Sénégal	Néant
Serbie	SE 21-01 (Détaché)
Togo	Néant
Tunisie	SE351-06 (Détaché)
Turquie	SE 208-01 (Détaché)
TERRITOIRES	
Polynésie française	SE 980-04 SE 980-05 SE 980-10
Nouvelle Calédonie	SE 988-03 SE 988-04 SE 988-09
Mayotte	Prise en charge directe par la caisse mahoraise